

AVIS AUX PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GmbH de supprimer la délégation partielle de la gestion financière à Allianz Global Investors UK Limited ("AllianzGI UK"), pour le fonds Allianz Euro Oblig Court Terme ISR (part IC et/ou D : FR0010914572 ; part RC : FR0011387299 ; part MC : FR0013285038 ; part WC : FR0013309218 ; part RC2 : FR0013358579).

Dorénavant, le fonds sera uniquement géré par Allianz Global Investors GmbH.

Les autres caractéristiques de l'OPC demeurent inchangées.

Cette modification ne modifie pas le profil rendement/risque de votre fonds et ne constitue pas une mutation soumise à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »).

Aucune action spécifique de votre part n'est requise

La documentation réglementaire de l'OPC sera actualisée en conséquence à compter du 28 mai 2026.

Nous vous invitons à vous référer au prospectus et DIC du fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès de Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).

* Veuillez noter que ce fonds n'a pas été enregistré pour une offre publique en Belgique

Le prospectus (en anglais et français), les documents d'information clé (en français ou néerlandais) ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel (en anglais et français) peuvent également être obtenus, sans frais, sur le site <https://regulatory.allianzgi.com>.

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale en français prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.